



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABEL BAS
CARBONE

Dynamiser le développement du label bas carbone pour mieux valoriser les projets vertueux pour le climat

Après deux ans et demi d'existence, le label bas-carbone s'est installé en France. Il récompense un nombre croissant de projets vertueux pour le climat et l'environnement dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt. Et il n'entend pas s'arrêter là.

Le label bas-carbone, développé en 2019 par le ministère de la Transition écologique et ses partenaires, s'adresse à tous ceux qui souhaitent développer des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration de carbone.

En certifiant leur impact positif sur le climat, le label permet de valoriser ces projets auprès d'acteurs publics ou privés désireux de contribuer financièrement à la lutte contre le changement climatique.

Forte dynamique dans les secteurs de la forêt...

Le nombre de projets forestiers récompensés par le label bas-carbone est en forte augmentation. Le secteur de la forêt compte aujourd'hui 107 initiatives labellisées qui représentent une surface de 760 hectares et 165 000 tonnes d'équivalent CO₂ évitées.

107
INITIATIVES
LABELLISÉES

Elles mobilisent trois méthodes.

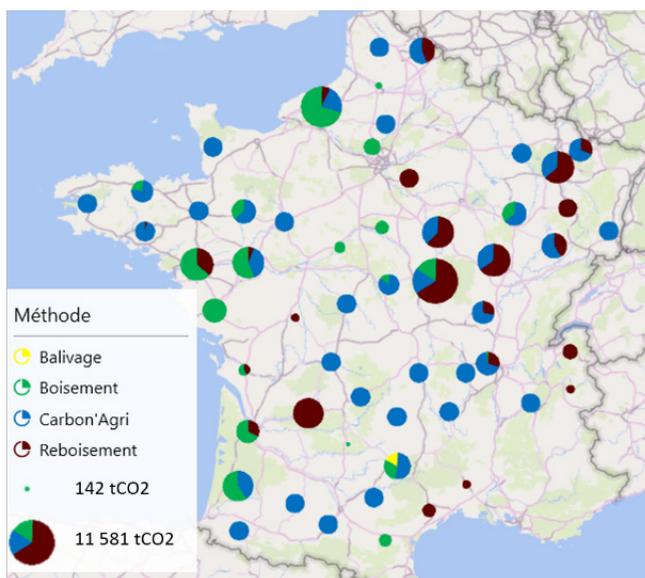
- **Le reboisement** (54 projets), qui cible la reconstitution de massifs forestiers dégradés à la suite de tempêtes, d'incendies ou de dépérissements intenses.
- **Le boisement** (50 projets), qui valorise la plantation de massifs forestiers sur des terrains non forestiers au cours des dix dernières années.
- **Le balivage** (3 projets), qui valorise la transformation de taillis bien venants en futaies sur souche.

760
HECTARES

165 000
TONNES DE CO_{2e}
ÉVITÉES

Au-delà de ces projets labellisés, 56 projets sont notifiés ou en cours d'instruction pour la méthode reboisement, 45 pour la méthode boisement et 3 pour la méthode balivage.

**107 PROJETS
LABELLISÉS AU
1^{er} AOÛT 2021**



Tonnes de CO₂ évitables
(tous secteurs)

...et de l'agriculture

Le premier projet agricole labellisé bas-carbone est une initiative collective qui rassemble 302 agriculteurs. Elle représente une surface de 33 300 hectares répartis sur l'ensemble du territoire national et doit permettre d'éviter l'émission de 138 700 tonnes d'équivalent CO₂.

302
AGRICULTEURS

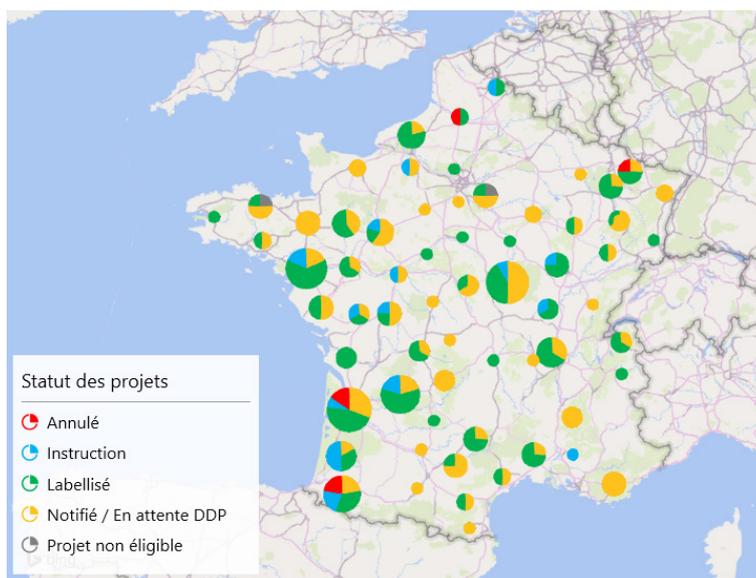
33 300
HECTARES

138 700
TONNES DE CO_{2e}
ÉVITÉES

22 projets agricoles ont également été notifiés, en majorité des projets collectifs. Ils mobilisent trois méthodes :

- **Carbon Agri** (4 projets), qui valorise les pratiques permettant l'atténuation des émissions de GES et l'augmentation du stockage du carbone dans les sols des exploitations agricoles en élevage bovin ou en polyculture-élevage.
- **Haies** (7 projets), qui valorise la gestion durable des haies, dont la plantation.
- **Plantation de vergers** (11 projets), qui valorise les réductions d'émissions et le stockage de carbone permis par la plantation de vergers.

303 700
TONNES DE CO₂
ÉVITABLES



Répartition géographique des projets
(tous secteurs)

Développement dans de nouvelles filières agricoles et dans le bâtiment

En août 2021, le ministère de la Transition écologique a adopté trois nouvelles méthodes agricoles et 1 première méthode dans le secteur du bâtiment.

Systeme de grandes cultures

La méthode, élaborée par un consortium d'instituts techniques dont Arvalis, permet aux agriculteurs de valoriser les réductions d'émissions et l'augmentation du stockage de carbone liées à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques à l'échelle de l'exploitation. Exemples : couverture des sols ou inter-cultures.

Alimentation des bovins laitiers

La méthode Écométhane, élaborée par Bleu Blanc Cœur, permet aux éleveurs bovins de valoriser les réductions d'émissions liées à l'amélioration de la qualité de l'alimentation des bovins laitiers.

Baisse des intrants

La méthode Sobac'Éco-TMM, élaborée par l'entreprise Sobac, permet de valoriser les réductions d'émissions liées à la baisse d'utilisation d'intrants, notamment fertilisants et phytosanitaires.

Rénovation

La méthode, élaborée par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), permet de valoriser l'utilisation des matériaux issus du réemploi, bas-carbone ou biosourcés dans des projets de rénovation énergétique des bâtiments allant au-delà des exigences de la réglementation.

10 MÉTHODES DANS 3 SECTEURS : FORÊT, AGRICULTURE, BÂTIMENT

En moins de 3 ans, le label bas-carbone a réussi à développer 10 méthodes différentes couvrant plusieurs secteurs, démontrant ainsi sa capacité à s'adapter aux enjeux des acteurs du terrain. Le développement de nouvelles méthodes est en cours pour d'autres filières agricoles, les espaces naturels terrestres ou marins et le secteur des transports.

Qu'est-ce qu'une méthode ?

Le label bas-carbone s'appuie sur le développement de méthodes de réduction des émissions. Chaque méthode couvre un type d'actions bénéfiques pour le climat, par exemple le boisement d'une parcelle ou l'amélioration des pratiques d'élevage, et précise les exigences applicables aux projets afin de s'assurer de leur qualité environnementale.

Les méthodes sont proposées par tout acteur intéressé : interprofessions, associations, entreprises, etc.

Une finance carbone au bénéfice de projets locaux

Un des objectifs du label bas-carbone est de permettre aux organismes qui le souhaitent de contribuer à la lutte contre le changement climatique par le biais du financement de projets locaux labellisés.

Divers financeurs publics et privés ont d'ores et déjà contribué à l'essor du label bas-carbone sur l'ensemble du territoire.

- Amaury sport organisation
- Antemeta
- C-Mobi
- CIV France
- E. Leclerc – SCA ouest
- Engie SA
- Engie Solutions
- EthicDriks
- Hanes France
- HelloAsso
- Kappa Engineering
- La Poste
- L'Occitane
- IAE Paris
- Immo construction
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère de la Transition écologique
- Motion plus design
- Prixtel
- Smartcenter
- Norsys SAS
- Séquoia propreté
- Wedoogift
- VIIA

24 FINANCEURS ENGAGÉS EN 2021 DANS DES PROJETS LABELLISÉS BAS-CARBONE

L'État s'est également engagé à soutenir des projets labellisés bas-carbone dans le cadre du dispositif **Services publics écoresponsables**, qui prévoit une contribution à la hauteur des émissions induites par les déplacements aériens de ses agents et opérateurs.

Un plan d'action pour le label

1

Renforcer l'expertise scientifique

Le développement des méthodes nécessite un suivi robuste pour assurer une cohérence entre les différentes méthodes et les méthodologies de calcul utilisées. Une expertise indépendante et compétente, qui prenne en compte les enjeux croisés entre climat et environnement, est nécessaire.

Actions envisagées

- Mettre en place un comité scientifique et technique constitué de représentants de l'administration et des instituts techniques et scientifiques et de personnalités qualifiées.
- Prévoir des consultations publiques avant la tenue des comités scientifiques et techniques, afin d'améliorer le processus d'élaboration des méthodes et de permettre aux comités de se saisir d'enjeux et problématiques relevés par des parties prenantes.

2

Accroître l'exigence environnementale

Le label bas-carbone doit garantir les réductions d'émissions, mais il doit également être exemplaire sur l'exigence environnementale.

Actions envisagées

- Réviser les méthodes approuvées afin d'intégrer davantage d'exigences environnementales.
- Renforcer, pour les prochaines méthodes, les conditions d'éligibilité des projets au regard de leur impact environnemental : résilience au changement climatique, biodiversité, qualité de l'eau, qualité de l'air...

3

Faciliter le financement des projets

Après deux ans et demi d'existence du label bas-carbone, les premiers retours de financeurs font apparaître la nécessité d'aménager le cadre de financement afin de favoriser l'engagement des acteurs intéressés.

Actions envisagées

- Réfléchir à l'évolution du cadre réglementaire pour faciliter la recherche de financement et la participation des citoyens au financement des projets.
- Créer un groupe des financeurs du label afin de présenter les nouvelles méthodes, valoriser les projets et l'engagement des financeurs.

4

Améliorer la communication

Le label bas-carbone est un outil récent. Il a besoin d'une communication renforcée pour accroître sa notoriété, le rendre compréhensible par les porteurs de projets et attractif pour les financeurs.

Actions envisagées

- Renforcer la communication institutionnelle : publication de communiqués de presse lors de l'approbation de nouvelles méthodes et de lettres d'informations régulières, organisation d'événements.
- Créer un site internet dédié au label pour valoriser davantage les projets et permettre aux financeurs de trouver facilement des projets qui correspondent à leurs besoins.

5

Mobiliser les financements publics et privés

L'engagement des acteurs dans le label bas-carbone est en partie tributaire de la visibilité des financements apportés par le secteur privé, mais également par l'État et les collectivités, dans le cadre de leurs contributions climat.

Actions envisagées

- Promouvoir la mobilisation du label comme solution de contribution climat lors d'événements et de déplacements.
- Mobiliser le label bas carbone pour contribuer à la compensation de l'intégralité des émissions liées aux déplacements et événements qui seront organisés dans le cadre de la Présidence Française de l'UE (PFUE).
- Constituer une enveloppe d'engagement auprès d'entreprises prêtes à financer des projets, à hauteur d'un million de tonnes de CO₂ évitées.

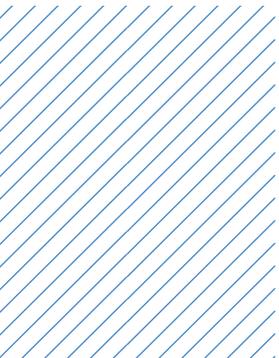
6

Promouvoir le label bas-carbone à travers la loi climat et résilience

Les différentes mentions du label dans la **loi climat et résilience** du 20 juillet 2021 vont permettre d'accompagner le développement des projets bas-carbone.

- L'obligation progressive de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols domestiques va amener les compagnies aériennes à financer des projets labellisés. Les besoins sont estimés à 1 MtCO₂/an dès 2022 et de 2 MtCO₂/an à partir de 2024.
- La promotion du développement de nouvelles méthodes dans le secteur forestier et sur les aires protégées.

LABEL BAS CARBONE



**Vous souhaitez obtenir la labellisation
bas-carbone pour votre projet ?**

**Vous souhaitez financer un projet
vertueux pour le climat ?**

Retrouvez toutes les informations sur le site
du ministère de la Transition écologique :

www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*